

414 APTITUDES

SASU au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS 17
948 518 287 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 07/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le sept juillet,
À dix-sept heures,

La société **414 HORIZONS** représentée par **Monsieur Jean-François LEFLOCH**, Associée unique et Présidente de la Société **414 APTITUDES** propriétaire de la totalité des 1000 actions composant le capital social de ladite société ;

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de l'apport d'actions réalisés le 30/06/2025 par Monsieur Jean-François LEFLOCH au profit de la société 414 HORIZONS,
- Démission de Monsieur Jean-François LEFLOCH de ses fonctions de Président et nomination de la société 414 Horizons en remplacement.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique prend acte et approuve, en tant que de besoin, l'opération d'apport d'actions de la Société réalisée aux termes d'un traité d'apport en date du 30/06/2025, à savoir :

L'apport de 1000 actions de la Société détenues par **Monsieur Jean-François LEFLOCH** au profit de la société **414 HORIZONS** (société à responsabilité limitée à associé unique au capital 254.344 euros, dont le siège social est situé 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS 17, immatriculée sous le numéro 988 856 944 R.C.S. Paris et représentée par Monsieur Jean-François LEFLOCH, gérant et associé unique).

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prend acte de la décision de **Monsieur Jean-François LEFLOCH** de démissionner de ses fonctions de Président, et ce, avec effet à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement, sans limitation de durée :

La société 414 HORIZONS

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital 254.344 euros
Dont le siège social est situé 6 Rue d'Armaillé 75017 PARIS 17
Immatriculée sous le numéro 988 856 944 R.C.S. Paris
Représentée par Monsieur Jean-François LEFLOCH, gérant et associé unique

Monsieur Jean-François LEFLOCH, au nom de la société **414 HORIZONS** qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour sa société et pour lui-même, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Associée Unique prend acte de ce que **Monsieur Jean-François LEFLOCH** a reconnu n'avoir aucune réclamation à l'encontre de la Société tant au regard de l'exécution de ses fonctions de président qu'au regard de la cessation de ses fonctions et que la Société ne lui reste redevable d'aucune somme au titre de ses fonctions de président.

TROISIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Jean-François LEFLOCH

« Bon pour démission de mes fonctions de Président »

La société 414 HORIZONS

Représentée par **Monsieur Jean-François LEFLOCH**

« Bon pour acceptation des fonctions de Président, associée »